

Compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal
Séance du lundi 28 mars 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35
Présents : 29 puis 28 puis 29
Votants : 33

CONVOCATION du 22 mars 2011.

ETAIENT PRESENTS

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Sylvie COCHET, Robert BRUYERE, Marina FERRARI, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Georges BUISSON, Christiane MOLLAR, Myriam AUVAGE, Esther POTIN-ROSSILLON (jusqu'à 19 h 40 avant le vote de la question n° 12), Alain YVROUD, Eliane RAMUS, Nicolas VAIRYO, Claudie FRAYSSE, Pascal PELLER, Annie AIMONIER-DAVAT, Jean-Claude CAGNON, Jean-Jacques MOLLIE, Carole DELROISE, François GRUFFAZ, Géraldine REBUT, Michel MAURY, Jean-Pierre ANTIGNAC, Nathalie MURGUET, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU (à partir de 19 h 55 avant le vote de la question n° 15) Christian SERRA et Thibaut GUIGUE.

ETAIENT EXCUSES

Esther POTIN-ROSSILLON (ayant donné procuration à partir de 19 h 40 à Jean-Claude CAGNON), Pierre-Antoine MISSUD (ayant donné procuration pour la séance à Christiane MOLLAR), Monique VIOLLET (ayant donné procuration pour la séance à Annie AIMONIER-DAVAT), Denise PASINI-SCHAUBHUT (ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI), Hervé BOILEAU (ayant donné procuration jusqu'à 19 h 55 à Christian SERRA) et Azzedine ZALIF (ayant donné procuration pour la séance à Fatiha BRUNETTI).

ETAIT ABSENTE

Sophie ABENIS.

SECRETAIRE : Thibaut GUIGUE.

1. ADMINISTRATION GENERALE

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL conformément aux articles 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Député-maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation :

- ➔ **Décision du 02/12/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au troisième étage de la M.D.A. au profit de l'association RESPIRATION ET HARMONIE, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 02/12/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au troisième étage de la M.D.A. au profit de l'association RESSOURCES, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 06/12/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez de chaussée de la M.D.A. au profit de l'association HABITAT ET HUMANISME SAVOIE, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 20/01/2011**, portant signature d'un Avenant 1 à l'acte constitutif d'une régie de recettes d'encaissement de droit de stationnement de surface,
- ➔ **Décision du 20/01/2011**, portant suppression d'une régie de recettes pour les photocopies à la Police Municipale,
- ➔ **Décision du 20/01/2011**, désignant un avocat pour ester en justice dans le cadre de la requête déposée par Gratien FERRARI contre les délibérations du 28/06/2010 N°4A, 4B et 4C,
- ➔ **Décision du 24/01/2011**, concernant un bail de location d'un appartement bld de la Roche du Roi au profit de Dominique KLINNIK pour un loyer mensuel de 400 euros, à compter du 1^{er} mars 2011,
- ➔ **Décision du 26/01/2011**, portant autorisation d'occupation temporaire d'une salle de la Villa David au profit de l'association AIXOISE D ENTRAIDE, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 01/02/2011**, portant signature d'un avenant au marché public passé avec la Société ABER propriété SOLONET (extension des locaux),

- **Décision du 02/02/2011**, portant signature d'un avenant au marché public passé avec le groupement ALLIANZ VERSPIEREN (mode de paiement),
 - **Décision du 10/02/2011**, portant autorisation d'occupation temporaire des locaux Rue Jean Monard au profit de l'association DEVA, à titre gratuit,
 - **Décisions du 11/02/2011, du 24/02/2011, du 01/03/2011 et du 08/03/2011**, portant autorisation d'occupation temporaire des locaux scolaires au profit des candidats aux élections cantonales, à titre gratuit,
 - **Décision du 17/02/2011**, portant désignation d'un avocat pour ester en justice dans le recours en annulation d'un titre de recette irrégulier déposé par la Société SNIDARO,
 - **Décision du 18/02/2011**, portant signature d'un marché MAPA avec la Société NANTET pour l'évacuation et traitement des déchets de balayage mécanisé, pour un montant annuel de 48 000 euros HT maximum,
 - **Décision du 03/03/2011**, autorisant la vente d'une nacelle Renault à Citéos pour la somme de 2000 euros,
 - **Décisions du 03/03/2011**, autorisant la vente de deux AX Citroën à Savoie Automobiles Diffusion pour la somme de 15 euros chacune,
 - **Décision du 08/03/2011**, désignant un avocat pour ester en justice dans le cadre du recours déposé par Bénédicte LAMBERT devant le Tribunal des Prud'hommes pour rupture illégale de contrat de travail,
 - **Décision du 11/03/2011**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez de chaussée de la M.D.A. au profit de l'association Aide Familiale Populaire, à titre gratuit,
 - **Décision du 17/03/2011**, portant autorisation d'occupation temporaire d'une salle au 131 boulevard Wilson au profit de l'association Les Sabots de Venus, à titre gratuit,
 - **Décision du 17/03/2011**, portant autorisation d'occupation temporaire d'une salle au 131 boulevard Wilson au profit de l'association Compagnie de Savoie, à titre gratuit,
- Le conseil municipal donne acte au Député-maire de cette communication.

2. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 9^{ème} adjoint au Maire

Le Député-maire rappelle que le 9^{ème} adjoint au maire, Georges DAVIET, est décédé le 8 novembre 2010. A la séance du conseil municipal du 16 décembre 2010, conformément à la réglementation, Nathalie MURGUET a pris ses fonctions de conseiller municipal. Le conseil municipal ainsi complété, est appelé à élire le 9^{ème} adjoint au Maire, et la candidature de Pascal PELLER est proposée.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-4 du C.G.C.T., il est procédé, au scrutin secret et à la majorité absolue, sous la présidence de Dominique DORD, Député-maire, à l'élection du 9^{ème} adjoint au maire.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	= 34
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	= 34
A DEDUIRE : bulletins blancs	= 08
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	= 26
Majorité absolue	= 14

Pascal PELLER, ayant obtenu 26 voix, soit la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 9^{ème} adjoint au maire, et a été immédiatement installé.

3. AFFAIRES FONCIERES - Bilan annuel des opérations foncières et immobilières pour l'exercice 2010 :

Le conseil municipal donne acte au Député-maire du bilan annuel présenté des acquisitions et cessions opérées au cours de l'exercice 2010.

N.B. Thibaut GUIGUE précise au Député-maire qu'il ne prendra part à aucun vote à partir de la question 4 et jusqu'en fin de séance.

4. AFFAIRES FONCIERES – Opération Villa Lamartine/Rue Vaugelas – Rétrocession gratuite de terrain – Classement dans le domaine public communal

Après l'achèvement de l'opération immobilière dénommée « Villa Lamartine », rue Vaugelas, des espaces de circulation appartenant à la SNC Villa Lamartine doivent être intégrés dans le domaine public.

Fatiha BRUNETTI (pouvoir d'Azzedine ZALIF), Denise DELAGE DAMON et Christian SERRA (pouvoir d'Hervé BOILEAU) s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité approuve l'acquisition à titre

gratuit des biens décrits dans le rapport, approuve leur classement dans le domaine public communal, et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

5. AFFAIRES FONCIERES - Boulevard Léon Blanc – Acquisition de terrain appartenant à Madame et Monsieur Vincent Rommelaere :

Suite à des travaux d'élargissement réalisés sur la propriété de Madame et Monsieur Rommelaere, le conseil municipal à l'unanimité décide et approuve l'acquisition d'une emprise foncière de 24 m² à détacher de la parcelle cadastrée BN 166, au prix de 2 880 euros, et approuve son classement dans le domaine routier communal.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. AFFAIRES FONCIERES - Protection du Puits de Mémard – Acquisition de terrain appartenant à Madame et Monsieur Georges Bugnard :

Le conseil municipal à la majorité, Fatiha BRUNETTI (pouvoir d'Azzedine ZALIF), Denise DELAGE DAMON et Christian SERRA (pouvoir d'Hervé BOILEAU) s'étant abstenus, approuve l'acquisition gratuite d'une emprise de terrain bâti, d'une surface de 101 m², situé dans le périmètre de protection immédiate du captage.

L'accord conclu avec Monsieur Bugnard prévoit qu'en échange de cette cession, la Ville procède à ses frais à la reconstruction sur la propriété restant appartenir à Madame et Monsieur BUGNARD, d'un garage dont le coût des travaux, maîtrise d'œuvre comprise s'élève à 74 386 euros TC. Ces crédits seront pris sur le budget de l'eau.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

7. AFFAIRES FONCIERES - Boulevard Garibaldi – Échange de terrain entre la Ville d'Aix-les-Bains et les ayants droit de la succession de Monsieur Robert Rosset :

En prolongement d'une opération d'urbanisme initiée sur la parcelle cadastrée Section BI n° 190, le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder à des échanges de terrains permettant à la Ville d'acquérir une partie de l'emplacement réservé n° 24, ainsi qu'une emprise parcellaire pour élargissement de la Rue des Cygnes, soit une surface totale de 633 m², en échange de la cession d'un délaissé parcellaire d'une surface de 74 m² qui ne présente aucun intérêt communal.

La soulte à la charge de la Ville s'élève à 56 420 euros.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8. AFFAIRES FONCIERES - ZAE Combaruches – Cession de terrain au profit de la SCI de la Borne – Acquisition gratuite de terrain appartenant à la SCI du Magnolia et constitution d'une servitude tous usages :

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la cession à la SCI de la Borne, d'un délaissé de terrain d'une superficie de 426 m² jouxtant leur nouvelle propriété. Le prix de vente est fixé à 25 euros / m² soit un montant total de 10 650 euros. Par ailleurs la SCI du Magnolia cède gratuitement à la Ville d'Aix-les-Bains une emprise foncière, d'une superficie d'environ 339 m² utile pour la commune en prévision d'un développement ultérieur de la ZAE. Il est précisé que la Ville d'Aix-les-Bains accepte d'accorder gratuitement sur l'emprise cédée par la SCI du Magnolia, une servitude tous usages, sol et sous-sol, au profit des terrains appartenant aux Consorts PARAVY, mais également au profit d'autres terrains de la zone d'activité qui sont susceptibles de pouvoir bénéficier de cette même servitude.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9. AFFAIRES FONCIERES - Viviers du Lac – Cession d'un bien immobilier au profit de Madame et Monsieur Patrick Chauvin :

Fatiha BRUNETTI (pouvoir d'Azzedine ZALIF), Denise DELAGE-DAMON et Christian SERRA (pouvoir d'Hervé BOILEAU) ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité approuve la cession à Madame et Monsieur Chauvin d'une propriété située en périphérie du terrain du golf, sur la commune de Viviers du Lac, dénommée « Ferme Balmont Cadoux ». Le prix de vente de ce bien immobilier entièrement à rénover, d'une contenance cadastrale de 1 500 m², a été fixé à 150 000 euros net vendeur.

POUR : 28

CONTRE : 5

ABSTENTION : 0

10. AFFAIRES FONCIERES - Avenue du Petit Port – Cession d'un bien immobilier au profit de Madame et Monsieur Thierry Leduc :

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la cession à Madame et Monsieur Leduc d'une partie bâtie de « l'ex. propriété Bosio », restant appartenir à la Ville au terme de l'opération de la SCI Petit Port. Le prix de vente de ce bien d'une surface cadastrale de 185 m² a été fixé à 125 000 euros. Ce prix tient compte de travaux qui devront être effectués par les acquéreurs et dont le coût est estimé à environ 55 000 euros.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11. AFFAIRES FONCIERES - Avenue du Petit Port – Cession de terrain au profit de la Société STEVA :

Jean-Claude CAGNON s'étant abstenu, Fatiha BRUNETTI (pouvoir d'Azzedine ZALIF), Denise DELAGE-DAMON et Christian SERRA (pouvoir d'Hervé BOILEAU) ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité décide de céder à la Société STEVA, les propriétés cadastrées Section BD n° 69, 353, 356p, le tout d'une contenance totale d'environ 2 207 m², pour un prix de vente de 950 000 euros net vendeur.

POUR : 27

CONTRE : 5

ABSTENTION : 1

12. RESSOURCES HUMAINES - Mesures diverses

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la rémunération et le remboursement des frais de déplacement des professionnels de la musique chargés de participer au fonctionnement des jurys d'examen au Conservatoire, approuve la modification du tableau des emplois permanents de la commune (soumis au C.T.P. le 07 mars 2011) ainsi que l'ouverture de postes saisonniers comme chaque année pendant la saison estivale.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

13. URBANISME – Athlétique Sport Aixois (ASA)

Extension de la salle de musculation – Autorisation d'urbanisme et demandes de subventions

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire en vue de l'agrandissement de la salle de musculation de l'Athlétique Sport Aixois (ASA), ainsi que pour obtenir les éventuelles aides financières.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

14. URBANISME - GOLF-CLUB

Autorisation – Demande de déclaration préalable

Des travaux de réfection du bâtiment abritant les « vestiaires dames » du Golf-Club sont envisagés et nécessitent une demande de déclaration préalable, notamment pour modification de l'aspect de la façade Nord. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la demande de déclaration préalable de travaux.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

15. URBANISME - GROUPE SCOLAIRE DE CHOUDY

Rénovation des façades – Permis de construire – Demande de subventions au Conseil Général de la Savoie

Dans le cadre du programme de rénovation des façades des bâtiments municipaux, est prévue la rénovation des façades des bâtiments du groupe scolaire de Choudy. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la demande de permis de construire correspondante, et décide de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Savoie, au titre de sa politique en faveur des constructions scolaires.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

16. URBANISME - Construction d'un abri buvette-jury au centre équestre – autorisation de déposer la déclaration de travaux et autorisation de signature

L'association Club Hippique a pour projet de construire, à ses frais, un abri devant servir de buvette et de local pour le jury lors des concours hippiques dans les emprises du centre équestre. Le conseil municipal à l'unanimité autorise la construction d'un abri buvette/ local jury au centre équestre, et autorise le Maire à signer la déclaration préalable de travaux, à délivrer au Club Hippique une autorisation d'occupation du domaine public pendant la durée des travaux et à intégrer l'ouvrage dans le patrimoine communal à l'issue de sa réception.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

17. AFFAIRES FINANCIERES - Attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires :

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires telles que présentées dans le rapport, et autorise le Maire à signer les conventions annuelles qui pourraient intervenir à la suite de l'attribution de ces subventions ou bourses.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

18. AFFAIRES FINANCIERES - Garantie d'emprunt au bénéfice de la Société Foncière d'Habitat et Humanisme :

Le conseil municipal à l'unanimité accorde la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour l'opération « acquisition-amélioration » de deux logements situés Place du Rondeau.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

19. AFFAIRES FINANCIERES - Vote des taux 2011 :

Fatiha BRUNETTI (pouvoir d'Azzedine ZALIF), Denise DELAGE DAMON et Christian SERRA (pouvoir d'Hervé BOILEAU) ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité approuve les taux de la fiscalité directe pour 2011 à savoir :

	Taux
Taxe d'Habitation	13,77 %
Foncier Bâti	25,04 %
Foncier Non Bâti	41,92 %

POUR : 28

CONTRE : 5

ABSTENTION : 0

20. AFFAIRES FINANCIERES - Rapport sur l'état de la dette et délégation du Maire pour le recours à l'emprunt et la gestion active de la dette :

Suite aux recommandations de la circulaire du 25 juin 2010 portant sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales, le conseil municipal décide de mettre en place une information spécifique sur l'état de la dette, et d'actualiser la délégation donnée au Maire lors de la séance du 09 juin 2008 en matière de recours à l'emprunt.

Fatiha BRUNETTI (pouvoir d'Azzedine ZALIF), Denise DELAGE-DAMON et Christian SERRA (pouvoir d'Hervé BOILEAU) s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité décide d'approuver les mesures prescrites par la circulaire du 25 juin 2010.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

21. PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DU BASSIN AIXOIS

(PPRI) – Etudes complémentaires – Demandes de subventions

Le conseil municipal à l'unanimité décide de poursuivre des études complémentaires portant sur des missions de diagnostic et d'expertise sécuritaires relatives au projet de PPRI et décide de solliciter à cet effet l'Etat et le Département pour des aides les plus élevées possible.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

22. PROJET URBAIN INTEGRE - Convention d'occupation du site du Grand Port en vue de l'aménagement et la réalisation d'un sentier de découverte :

Dans le cadre de l'aménagement du sentier « Au Fil de l'eau » dans le secteur Grand Port-digue de Mémard, une convention doit être passée entre le Conservatoire du Littoral, propriétaire des terrains, la ville d'AIX LES BAINS, gestionnaire permanent de ces espaces et la CALB, maître d'ouvrage délégué pour les études et travaux d'aménagements du site. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de cette convention.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

23. MARCHES DE TRAVAUX – Requalification de la Maison des Arts et de la Jeunesse – 1^{ère} tranche – Signature des marchés de travaux – Avenant au Marché d'Ingénierie – Demande de subventions

Dans le cadre de la première tranche de travaux de requalification de la Maison des Arts et de la Jeunesse, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les marchés de travaux et l'avenant au marché d'ingénierie, et également à solliciter les subventions auprès des organismes concernés par cette opération

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

24. MARCHES PUBLICS – Liste des marchés publics passés en 2010 :

Le conseil municipal donne acte au Député-maire de la communication faite de la liste des marchés publics supérieurs à 20.000 euros HT passés en 2010.

25. MARCHES PUBLICS - Marché complémentaire pour progiciels de Gestion Financière et Ressources Humaines – autorisation de signature du marché :

La gestion financière et des ressources humaines s'étant complexifiée, les services ont besoin de modules supplémentaires pour compléter les progiciels CIVITAS sur lesquels ils travaillent quotidiennement. Le marché passé avec la société CIVITAS en 2006, a été reconduit en 2011 pour une durée de 4 années, conformément aux clauses du marché. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer le marché complémentaire avec la société CIVITAS ainsi que tout document s'y rapportant.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

26. VOIRIE

A. Changement – Rue William Haldimand

Le conseil municipal à l'unanimité annule la décision du Conseil municipal du 18 novembre 1884 (cf. annexe 1 en pièce jointe) qui validait la dénomination de la «rue Haldimand» dont le tenant est la rue du Casino et l'aboutissant l'avenue Charles De Gaulle, et approuve à l'unanimité, la modification de la plaque de rue « HALDIMANN » ainsi qu'il suit : « **rue William HALDIMAND (1784/1862) Bienfaiteur de la Ville** ».

B. Annulation de dénomination – Rue Emile Cochet

De même, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'annulation de la dénomination de voie :
« Rue Emile COCHET ».

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS ORALES

A 21 heures 30, le Député-maire ouvre le chapitre des questions orales sans débat.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 22 HEURES.

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du lundi 28 mars 2011, est affiché à la porte de la mairie le jeudi 31 mars 2011.

Alain GABRIEL
Directeur Général des Services